

SINGAPURA



L'apparence d'un Singapura est celle d'un chat musclé alerte, sain, de taille petite à moyenne, au visage saisissant par de grands yeux et ses grandes oreilles. Sa robe est richement tiqueté avec une douce iridescence qui donne l'illusion d'une coloration fine et délicate.

I – CORPS/CONFORMATION (20)

(10) CORPS – Plus petit que celui d'un chat de taille moyenne. En général, les femelles pèsent environ 1,8 kg (4 lb) alors que les mâles pèsent environ 2,7 kg (6 lb). Modérément trapu et assez musclé. Le corps, les jambes et le sol forment un carré. La section médiane n'est pas rentrée « tucked », mais ferme.

(3) COU – Court et épais.

(2) JAMBES ET PIEDS – Cuisses lourdes et musclées, mais jambes coniques et plus petites vers le bas. Petits pieds courts et ovales.

(3) QUEUE – Ne devrait pas se rendre à l'épaule lorsque la queue est posée le long du torse. La queue a tendance à être mince mais non comme un fouet. Se termine par un bout émoussé.

II – TÊTE (35)

(5) TÊTE – VUE DE FACE – Le crâne est rond dans l'ensemble avec un espace arrondi à l'œil externe qui se rétrécit pour donner une cassure « break » aux moustaches défini.

(3) PROFIL – Le crâne arrondi possède un très léger arrêt sous le niveau des yeux du chat. Une ligne droite est observée du nez au menton. Le menton est bien développé, mais ne dépasse pas beaucoup.

(5) MUSEAU – Moyen à court. Il est large et avait un nez arrondi. Il doit y avoir une cassure (break) aux moustaches définie et non extrême.

(10) OREILLES – Grandes, légèrement pointues et ils sont grandes ouvertes à la base avec une bonne profondeur. Les lignes externes de l'oreille s'étendent vers le haut selon un angle légèrement plus large que parallèle. Les petites oreilles sont considérées comme une faute grave.

(12) YEUX – Grands yeux sont grands ouverts, mais sont légèrement inclinés et en forme d'amande. Les yeux ne sont pas proéminents, ni en retrait. Les petits yeux sont considérés comme une faute grave. Ils sont écartés d'au moins une largeur d'œil.

III – ROBE/TEXTURE/LONGUEUR (10)

Le pelage est fin, très court et se trouve près du corps. Une tolérance est accordée pour une robe plus longue chez les chatons. Un pelage rebondissant (springy) est considéré comme une faute grave.

IV – COULEUR (30)

(15) COULEUR – La couleur est un tiqueté brun foncé sur une couleur de fond ivoire chaude. Le museau, le menton, la poitrine et l'estomac doivent ressembler à la couleur de la mousseline non blanchie. Le cuir du nez est de couleur saumon pâle à foncé. Le contour des yeux, le contour du nez, les lèvres, les ouvertures des moustaches et les poils entre les orteils doivent être brun foncé. Les

pattes sont d'un brun rosé. Les tons de saumon sur les oreilles et le pont de nez sont souhaitables. Les tons froids et gris ne le sont pas. La couleur des yeux est noisette, céladon à vert, or à cuivre sans autre couleur permise. Préférence accordée pour la profondeur, l'uniformité et la brillance de la couleur.

(15) PATRON – Chaque poil doit avoir au moins deux bandes sombre séparées par des bandes pâles. C'est-à-dire, la bande pâle à côté de la peau avec des pointes sombres. Le tiqueté le plus intense est situé vers le haut du dos, permettant une ligne de colonne vertébrale sombre entièrement tiqueté. L'espace entre les oreilles peut être sombre mais doit être tiqueté. L'extrémité de la queue sombre s'étend vers le corps sur le côté supérieur. Le chat montre un peu de barres sur les jambes avant internes et les zones de genou des jambes arrière. Une tolérance doit être accordée pour le tiquetage non développé chez les chatons.

V – ÉQUILIBRE ET BIEN-ÊTRE (5)

La race doit être musclée avec des yeux et des oreilles remarquablement grands.

PÉNALITÉS

Robe de couleur foncée à côté de la peau	3-5
Des tons gris évident	3-5
Barres sur les pattes avant extérieures	3-5
Collier brisé	3-5
Petites oreilles	3-5
Petites yeux	3-5
Manteau élastique	3-5
Manque d'élégance	1-5

DEDUCTION

WITHHOLDS

Médillons blancs	
Très petits yeux	
Très petites oreilles	
Collier non brisé de bracelet de jambe	
Haut de la tête non tiqueté	
Barres sur la queue	
Mauvaise couleur des yeux	
Tout autre critère de refus, tel que prescrits dans la Préface générale.	

COULEUR RECONNUE

Sépia agouti

• • •

ORIGINE DE LA RACE : Naturelle

EXIGENCE D'ENREGISTREMENT : Aucune fondation permise

EXIGENCE D'EXPOSITION : Aucune fondation permise

ANCÊTRES PERMIS : Singapura

ACCOUPEMENT PERMIS : Singapura